

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 30 JANVIER 2018

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni le mardi 30 janvier 2018, sous la présidence de M. CORABOEUF Arnaud.

Présents : MM. CORABOEUF, KASSA, DOS SANTOS, GROENEWEG, SELSCHOTTER S., et Mmes DENEUBOURG, THOMASSE, GRAVELET.

Absents excusés : Mme PAIN, M. LOURDEL et M. SELSCHOTTER B. donnant pouvoir à M. GROENEWEG

Secrétaire de séance : Mme GRAVELET

Début de séance : 20h10

Approbation du compte rendu du précédent conseil municipal du mardi 19 décembre 2018 à l'unanimité.

Le Maire fait part au conseil de la démission de Mme BARRAS.

1) - Taux d'imposition 2018 :

Dans un contexte économique particulièrement contraint, notamment pour les communes rurales, les taxes locales représentent une source de recettes importante.

En dehors du produit de ces taxes, des subventions et de quelques revenus locatifs, la commune ne dispose pas de moyens d'améliorer le montant de ses ressources.

C'est la raison pour laquelle, compte tenu de la perspective d'une exonération de la taxe d'habitation pour environ 80 % des ménages en 2019, le Maire propose au conseil de procéder à une légère réévaluation des taux afférents aux taxes d'habitation et foncières. Il précise que ces taux sont demeurés constants depuis plusieurs années.

Il met en délibération les modifications suivantes :

- TH : passer de 11.5 % à 12 %
- TFB : passer de 14.28 % à 17 %
- TFNB : passer de 45.10 % à 47 %

Ces augmentations représenteraient un coût supplémentaire annuel de l'ordre de 40 € par ménage fiscal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte ces nouveaux taux par 8 voix pour et 1 abstention.

2) - Travaux à prévoir en 2018 :

Dans le cadre de 2 procédures de péril concernant 2 maisons, l'une à « Bellefontaine », l'autre « rue Franche », le Maire explique qu'un expert désigné par le Tribunal Administratif d'Orléans est

intervenu et que ses prestations viennent d'être facturées à la commune pour une somme totale d'environ 1 800.00 €.

Il explique que la municipalité va s'efforcer de recouvrer ladite somme auprès des propriétaires concernés, mais il souligne que ces démarches sont incertaines et/ou de longue haleine.

a)- toitures

Des dépenses de toiture sont à prévoir pour cette année. Sont concernées la toiture de la maison sinistrée « rue Franche », celle de la maison de M. LEVILLAIN, de l'ancienne caserne, de la chaufferie au niveau de la salle des fêtes, de l'épicerie et de l'église.
Actuellement 2 devis nous ont été fournis.. Nous sommes en attente d'un troisième.

b)- Ecole

♦ Il est prévu de mettre en place pour la sécurité de tous 4 ralentisseurs route de Charny, afin de contraindre les automobilistes à respecter la limitation de vitesse fixée à 30Km/h.
Le coût de ces ralentisseurs est estimé à 3 871.20 € TTC. Leur installation sera réalisée par l'équipe communale.

♦ Un projet de parking au sein du périmètre de l'école est également envisagé. Ce projet sera finalisé en 2018, en vue de sa réalisation à partir de 2019.

♦ Sécurisation de l'école : Une serrure avec gâche électrique sera installée au niveau du portillon proche des boîtes aux lettres permettant de l'ouvrir de l'intérieur de l'établissement sans laisser les enfants sans surveillance. Montant estimatif : 888.40 € TTC.

♦ Une alarme silencieuse avec système de flash, voyant lumineux permettant d'alerter en cas d'intrusion indésirable est prévue. Montant estimatif : 10 149.00 € TTC.

♦ Le montage de verrous sur chacune des portes de salles de classes permettant de les fermer de l'intérieur est également prévu. Montant estimatif : 502.02 € TTC.

♦ Installation d'une porte sécurisée au niveau de la salle de motricité donnant sur le devant de la façade de l'école (porte en bois déjà existante mais inutilisable et condamnée compte tenu de son état) donnant accès direct à la garderie matin et soir. Cette porte ouvrable de l'intérieur permettra d'identifier aisément les personnes désireuses de se rendre à la salle de motricité. Coût estimé : 8 076.06 € TTC.

♦ Relevage de tombes : Il est nécessaire pour la vingtaine d'entre elles qui présentent des risques pour la sécurité des personnes. Coût estimatif : 18 744.00 € TTC

♦ Tracteur : des réparations sont à réaliser pour un montant de 3 600.00 € TTC.

♦ Achat de 2 débroussailleuses : Pour un prix unitaire de 675.00 € TTC soit 1 350.00 € TTC.

♦ Fourche pour attelage 3^{ème} point. Coût estimatif : 790.00 € HT.

♦ Busage à l'église : Il s'avère nécessaire pour permettre l'évacuation des eaux pluviales qui, actuellement, ne s'effectue pas dans de bonnes conditions et constitue une menace pour l'édifice. Coût estimatif 1 105.20 € TTC.

◆ Entretien de voies communales :

3 voies communales seront refaites cette année par la communauté de communes, il s'agit de :

- VC 72 Les Petits Hannebeaux gravillonnage
- VC 73 Les Baillis enrobé
- VC 16 Chemin de Moulin Bondon enrobé coulé à froid

Cette réfection sera de l'ordre de 33 960.00 € TTC

◆ Relevage d'un poste électrique aux Fontaines : Il est prévu pour faire face aux risques d'inondation. Coût estimatif : 1 612.80 € TTC.

◆ Carillon de l'église son fonctionnement étant défectueux, une estimation a été faite en 2016 pour la somme de 2 400.00 € TTC. Une régie pourrait être mise en place pour financer cette opération

3) - Demande de subventions auprès du Conseil Départemental :

Le conseil municipal autorise le Maire à adresser 2 demandes de subventions, l'une au titre de la DETR auprès de la Sous-Préfecture, l'autre auprès du Conseil Départemental.

Cette délibération est adoptée par 8 voix pour et une abstention pour la DETR et à l'unanimité pour de Département.

4) - Questions diverses :

Une vente directe de la « maison donation » du 11 rue Franche sera réalisée prochainement.

L'installation des Haut et très Haut débits sera l'objet d'une prochaine réunion avec la directrice de la société Orange, chargée des relations avec les collectivités locales.

Un inventaire des terres agricoles appartenant à notre commune a été réalisé. Il fera l'objet d'une présentation lors du prochain conseil municipal.

La vente de bois appartenant à la commune sur un terrain situé près de l'ancienne station d'épuration sera décidée lors du prochain conseil municipal avec désignation de l'acquéreur retenu.

Il est envisagé de procéder à une triple inauguration au cours du printemps 2018. Cela concernerait l'Allée du cimetière, le columbarium et la place de l'ancienne mairie.

Après en avoir débattu, le conseil municipal a décidé de s'orienter vers l'organisation d'une « fête de l'été » le 7 juillet 2018. Cette fête, dont l'appellation définitive reste à déterminer, constituerait un événement majeur associant au cours de la journée de très nombreuses animations se terminant par le tir d'un feu d'artifice, suivi d'un bal populaire. L'objectif de ce projet est d'obtenir la présence d'un grand nombre de visiteurs (environ 300) supérieur à celui de nos différentes fêtes traditionnelles. Cet événement d'importance devrait s'organiser sur la base d'un large partenariat, notamment avec les associations du village.

Fin de séance : 00h25